

Arrêté n° 2023/37
donnant délégation de signature à Madame GOIFFON Céline

Le Maire de la commune de Montceaux,

Vu Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-19,

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 mai 2020 a cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire,

Considérant la nécessité que certains documents soient signés en l'absence du Maire,

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} :

Madame GOIFFON Céline, secrétaire de mairie de la commune de Montceaux, née le 14 avril 1979 à Lyon 7^{ème} (Rhône), titulaire du poste permanent, a délégation de signature pour signer les actes suivants :

- légalisation de signatures,
- actes de reconnaissance,
- délivrance de copies, extraits et bulletins d'état civil, quelle que soit la nature des actes.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera publié et notifié à l'intéressée ; une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Ain.

Fait à Montceaux, le 03 juillet 2023

Le Maire,
Jean-Claude DESCHIZEAUX



Date de notification à l'agent :
Signature, 03/07/2023

A blue ink signature of the agent, consisting of a cursive name and the date 03/07/2023.

Date de publication en mairie : 07/07/2023
Date de réception en Préfecture : 07/07/2023

L'autorité territoriale,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours
devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois
à compter de sa notification.

' : Acte :

Numéro de l'acte : 2023_37

Objet : Délégation de signature

Date de décision : 03/07/2023

Date de transmission : 07/07/2023

Nature de l'acte : Actes individuels

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique / 5.5. Delegation de signature

' : Accusé de réception :

Identifiant unique de l'acte attribué en préfecture : 001-210102588-20230703-2023_37-AI

Date de réception de l'accusé : 07/07/2023